



À marée basse, au moulin de Beauchet, l'envasement est très net. Photo François Lang

Les vases de la Rance continuent d'empoisonner la vie locale

Un nouveau « bouchon » de vase observé à la sortie du port de Dinan confirme les inquiétudes sur l'envasement de la Rance. Un phénomène connu depuis des décennies, dont l'évolution et la gestion opposent associations, élus et État.

de la Rance. Pour de nombreux acteurs, cet épisode illustre une évolution plus large, désormais visible sur plusieurs points du fleuve. Quelques kilomètres en aval, au moulin à marée de Beauchet, à Saint-Père-Marc-en-Poulet (35), une autre scène interpelle : une barque bientôt recouverte par la vase. Deux photos prises à quelques mois d'intervalle suffisent à mesurer l'ampleur du changement. Pour Arnaud de Bodman, président de Rance Environnement, « ce qui est marquant, c'est que les échéances se rapprochent ». Cette séquence fait écho à une phrase entendue depuis longtemps par les riverains : « Ça a changé ». D'abord reléguée à une impression, elle repose désormais sur des observations tangibles. « Pendant des années, on nous disait que c'était un ressenti. Aujourd'hui, on peut le montrer ».

Plus d'un demi-siècle d'alertes

Le sujet s'impose dès la mise en service de l'usine marémotrice, en 1966. À la fin des années 1970, réunions et alertes traduisent déjà les inquiétudes liées à la transformation du fleuve. Dès l'origine du projet, la question de l'envasement est posée. Depuis près de cinquante ans, le dossier revient régulièrement dans le débat public, sans solution durable. Aujourd'hui, David Boixière, maire de Pleudihen-sur-Rance et président de l'association des maires des bords de

Rance, résume : « Le problème est ancien ».

Les dispositifs se succèdent. Le contrat de baie (1998-2005) fixe un objectif d'extraction d'un million de m³, sans être atteint. En 2017, un rapport de l'État préconise un plan de gestion. La phase expérimentale engagée ensuite n'enraye pas la dynamique. Depuis des décennies, associations, élus et État s'opposent sur l'ampleur du phénomène et les réponses à apporter.

D'un estuaire naturel à un bassin artificialisé

Pour François Lang, spécialiste de la Rance, tout part d'une transformation du milieu : « On est passé d'un estuaire naturel, où les courants évacuaient les sédiments vers le large, à un bassin artificialisé, où l'eau stagne davantage et favorise leur dépôt. » Avant le barrage, les flux limitaient l'accumulation. L'usine modifie cet équilibre : moins les courants évacuent, plus les sédiments se déposent. « Le chenal se resserre, les courants s'accroissent, et les dépôts suivent. » Le phénomène tend à s'auto-entretenir.

Les outils atteignent leurs limites : « le piège à sédiments du Lyvet, rempli en trois ans, l'est aujourd'hui en un an et demi ».

Les services de l'État nuancent. Pour Véronique Moreau, sous-préfète de l'arrondissement de Dinan,

« l'envasement n'est pas linéaire. Il est fluctuant, dépendant notamment des tempêtes ». Une analyse partagée par Baptiste Priou, directeur de l'usine marémotrice de la Rance pour EDF : « un conseil scientifique indépendant nous a démontré qu'il existait des leviers pour réduire la sédimentation, notamment lors des tempêtes ».

« Un conseil scientifique indépendant nous a démontré qu'il existait des leviers pour réduire la sédimentation, notamment lors des tempêtes. »

BAPTISTE PRIOU, DIRECTEUR DE L'USINE MARÉMOTRICE

Gestion contestée et dossier judiciaire

Le plan de gestion de l'EPTB Rance-Frémur (2024-2028) combine dragages et nouvelles pistes : agir sur le fonctionnement du barrage pour limiter les apports ou renforcer les courants afin de favoriser leur évacuation. « Il faut mesurer avant d'agir », rappelle la sous-préfète. EDF dit adapter ses pratiques. « Depuis 60 ans, le fonctionnement est

identique. Nous expérimentons pour faire évoluer notre mode d'exploitation », explique Baptiste Priou, évoquant la recherche d'un équilibre entre production d'électricité renouvelable et préservation du milieu.

Les élus demeurent sceptiques. Les volumes extraits restent inférieurs aux apports, estimés entre 120 000 et 150 000 m³ par an. EDF rappelle que « l'envasement d'un estuaire est un phénomène naturel », avec des effets surtout sur les usages.

Le désaccord porte aussi sur le financement, désormais partagé avec les collectivités. « Nous assurons 50 % du financement, à hauteur de notre responsabilité », souligne Baptiste Priou. Une évolution jugée inacceptable par les élus.

Le dossier est désormais aussi judiciaire. Rance Environnement a obtenu, le 19 décembre 2025, la désignation d'une expertise indépendante. Les communes riveraines s'y associent. EDF assure : « Nous n'avons rien à cacher, nous participerons à cette expertise. L'objectif est que l'État et EDF assument, insiste David Boixière. Ce n'est pas aux collectivités de payer ».

Sur la Rance, l'envasement est documenté depuis des décennies. Mais, entre constats partagés, désaccords persistants et réponses encore incertaines, le dossier reste sans solution à la hauteur des enjeux.



Valérie Le Moigne et Guillaume Bietry

● À Dinan, début avril, un « bouchon » de vase à la sortie du port a remis en lumière l'envasement